

de la république des lettres. Brossette peut être regardé comme un type.

Quant au volume qui lui donne rang parmi les historiens lyonnais, c'est un travail assez mince, qu'il était indispensable pourtant de rappeler.

Claude Brossette, seigneur de Varennes-Dappetour, avocat au Parlement de Paris et aux cours de Lyon, naquit à Teizé(1), en Lyonnais, le 8 novembre 1671 ; il fut plus recommandable par sa probité et ses talents littéraires, que par sa naissance. Nous ne savons aucune des particularités de sa jeunesse ; nous passerons donc rapidement à l'année 1698, époque de sa liaison avec Despréaux, liaison qui vraisemblablement ne dut son origine qu'à une visite de politesse, ou peut-être de curiosité de la part de Brossette qui se trouvait alors à Paris, où il avait été député pour les affaires de l'Hôtel-Dieu de Lyon (2). Cette première entrevue produisit un effet mutuel, et donna lieu en même temps à des rapports intimes, qui durèrent plus de douze années. C'est à leur correspondance que nous demanderons tous les secrets d'une longue amitié.

Le 10 mars 1699, Brossette écrivait à Despréaux, et lui envoyait le *Procès-verbal des conférences tenues par ordre du roi, entre MM. les commissaires du conseil et MM. les députés du Parlement de Paris, pour l'examen des articles de l'ordonnance civile du mois d'avril 1667, et de l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670* ; Lyon, 1697 et 1700 ; Paris, 1709, in-4°. C'est le premier ouvrage de Brossette. « Vous trouverez dans le même paquet, disait-il à Despréaux, un livre d'une espèce bien différente : c'est l'ouvrage ridicule d'un auteur très-ridicule... J'ai eu l'honneur de vous dire à Paris que l'année dernière un libraire de Lyon, à qui l'auteur avait envoyé son

(1) Et non point à Lyon même, comme le disent les biographes. Voyez les *Archives du Rhône*, t. VIII, p. 153.

(2) *Avertissement* de l'édition de Boileau, 1717. — Cizerou-Rival, *Lettres familières de MM. Boileau Despréaux et Brossette*, t. I, p. 77.